



Saisie des activités de formation non formelle et informelle

Activités de formation non formelle		
Type de formation continue	Nombres de points accordés	Justificatif de formation
Participation à un congrès ou à un cours de formation	Selon les points certifiés par l'ASDD	Confirmation de participation par l'organisateur
Formation en <i>e-learning</i>	Selon les points certifiés par l'ASDD	Confirmation de participation / Preuve d'apprentissage
Cours spécialisé ¹ dans une HES	Selon les points certifiés par l'ASDD	Confirmation de participation par l'organisateur
Formations continues internes à l'institution de travail	Selon les points certifiés par l'ASDD	Confirmation par le/la supérieur-e hiérarchique
Groupe spécialisé ASDD	6 points ASDD	Confirmation par le/la responsable du groupe spécialisé

* Pour les activités de formation non formelle, un total de 18 heures doit être justifié chaque année. Un point ASDD équivaut à 1 heure d'activité de formation non formelle.

Activité de formation informelle **	
Type de formation continue	Justificatif de formation
Rédaction d'un article	Preuve de la publication
Réalisation de travaux/documents liés à un projet professionnel	Protocole de soins, guide de pratique clinique
Accompagnement d'un travail de bachelor, d'un travail de master, ou similaire	Page de couverture du travail en question
Réalisation d'un exposé, d'une conférence	Dossier de présentation ou programme
Activité d'enseignement	Attestation de l'activité d'enseignement
Activité dans une association professionnelle	Attestation de la part de l'association professionnelle
Accompagnement d'étudiant-e-s en formation pratique	Attestation de la part de la haute école spécialisée
Réponse à des demandes des médias	Article de presse
Présentation d'un cas	Confirmation par le/la supérieur-e-s hiérarchique
Intervision/supervision	Confirmation par le/la supérieur-e hiérarchique, le/la superviseur/e ou le/la collègue (en cas d'intervision)

** Outre l'utilisation usuelle de la littérature professionnelle dans la pratique quotidienne, des activités de formation informelle d'au moins deux types différents doivent être justifiées par année. Le temps total consacré à ces activités doit être d'au moins 22 heures par année.

¹ Les cours spécialisés dans une HES sont des cours de plusieurs jours sur une même thématique mais de durée plus faible qu'un CAS, DAS ou MAS.